

Organisation des études de sage-femme

A la suite de la PACES les études durent 4 ans et se divisent en deux phases de 2 ans :

- Première phase : assurer la prise en charge globale et participer à l'accompagnement du couple, de la mère et de l'enfant au cours de la grossesse, du travail, de l'accouchement et du post-partum dans un cadre physiologique et eutocique.
- Deuxième phase : dépister les situations à risques et participer à la surveillance et à la prise en charge des situations à risques au cours de la grossesse, du travail, de l'accouchement et des suites de couches

Durant ces 4 années les étudiants effectuent de nombreux stages en milieu hospitalier en horaires infirmiers ou en système de gardes de 12h et assistent dès la première année à des accouchements.

A partir de la 3ème année les étudiants sont rémunérés et bénéficient du statut d'étudiant précaire.

En 4ème année la rémunération augmente et il devient possible aux étudiants d'exercer des remplacements de sage-femme.

L'obtention du Diplôme d'Etat de sage-femme se fait à la fin de la 4ème année suite à la validation des examens de fin de phase, du mémoire et des stages.

Le cursus comporte à la fois des enseignements théoriques, des travaux pratiques, des travaux dirigés et des stages obligatoires. Ces stages se déroulent dans les établissements de santé ou auprès de sages-femmes libérales.

Les examens de passage et ceux du diplôme d'Etat comprennent tous des épreuves écrites et une épreuve clinique. Il comporte en outre des épreuves orales et la soutenance d'un mémoire de fin d'études.